

CONSEIL MUNICIPAL

Coteaux du Lizon

L'an deux mille vingt, le 07 décembre le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi et dans le lieu de la salle de l'Épinette de Coteaux du Lizon en raison des mesures sanitaires liées au COVID 19, sous la présidence de Monsieur Roland FREZIER, maire ;

PRESENTS : Mmes AIME, BACLET, BARONI, CLABAUT, FEVRE, KOLLY, MEYNIER, SIMSEK, VINCENT AS et VINCENT M. et MM. AUGER, BLANC, BOUILLER, DACLIN, DAVID, ECUYER, PANISSET, WAILLE B.

ABSENTS EXCUSES : M. HOCHEDÉ Pierre, Mme Nelly DURANDOT donne pouvoir à Nicole MEYNIER, MM Guy FAURE et Jean-Luc LOEVENBRUCK donnent pouvoirs à Jean ECUYER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Nathalie CLABAUT

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 9 novembre 2020

Voté à l'unanimité

2. Compte-rendus des réunions et dossiers en cours

05/11 : Réunion de la Commission Ressources Humaines

Recrutement de Mme BERGER suite au départ de Mme MASI, ATSEM à l'école de Cuttura

Recrutement de Mme MATHIOT qui prendra sa fonction le 08/02/21 suite au départ de Mme FERRAZZI, DGS de Coteaux du Lizon, le 08/01/2021.

01/12 : Commission environnement, forêt, transitions écologique et énergétique

Mme PALANCHON, chargée de mission au PNRHJ a été invitée pour présenter le dispositif « Natura 2000 », les outils d'actions possibles et les enjeux sur la commune :

- Pour les tourbières, la forêt de l'Annuelle et les mares
- Pour certaines espèces : Liparis de Loesel, Triton crêté, Bacchante

Un échange important est engagé. Il concerne un projet de restauration de la mare de la Seigne pour sauver le Triton Crêté et toute la biodiversité aquatique.

La commission décide donc de demander au PNRHJ de poursuivre la réflexion et de chiffrer les travaux à mener afin de calculer le reste à charge pour la commune, considérant que l'enjeu écologique est majeur.

Cette rencontre étant enrichissante, la commission décide d'inviter de temps à autre des intervenants extérieurs.

Vergers conservatoires : La subvention pour l'achat d'arbres fruitiers de variétés anciennes qui prenait fin en décembre 2020 a été récemment prorogée jusqu'au 31/12/2021 par la Région, suite à la demande de la commune. Néanmoins une trentaine d'arbres (pommiers, poiriers, pruniers) ont été commandés avant cet avis de report.

L'implantation définitive de ces arbres reste à définir. Le Verger Conservatoire est une suggestion à retenir et un autre lieu supplémentaire de plantation est en cours de réflexion.

Mr LOEVENBRUCK a rencontré le CPIE pour ce projet.

Acquisition d'une parcelle boisée : Monsieur le Maire propose l'acquisition d'une parcelle boisée cadastrée AP 27 d'environ 5100 m² au Bas de Versac à la CS Forestière du Courteret. Cela concerne un projet technique et environnemental nécessaire à la commune.

Compétence GEMAPI : La conférence sur le GEMAPI du bassin versant de la Haute vallée de l'Ain et de l'Orbe s'est effectuée en visioconférence. GEMAPI veut dire « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations ». Le bassin versant de la Haute vallée de l'Ain et de l'Orbe, c'est 3 sous bassins versants, 1600 kms de cours d'eau, 95 000 habitants, un projet de 6.5 millions d'euros sur 5 ans.

Vu l'ampleur du projet, la mise en œuvre de cette compétence est transférée à des délégués GEMAPI.

Projet de gestion par le Parc Naturel du Haut-Jura.

3. Délibérations

Ressources Humaines : formation des élus

Principe d'allouer dans le cadre de la préparation du budget une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 2 % du montant des indemnités des élus.

Les thèmes de formation peuvent être choisis dans les domaines listés ci-dessous (liste non exhaustive) :

- finances/budget : élaboration du budget, optimisation de la fiscalité directe locale, gestion dynamique du patrimoine, animation de la CCID, recours à l'emprunt, relations financières avec l'intercommunalité.
- juridique : pouvoir de police du maire, marchés à procédure adaptée, gestion du cimetière.
- urbanisme/sécurité : connaissance du PLU ou PLUI, gestes réflexes en secourisme, conduite préventive, travaux à proximité des réseaux (AIPR).
- énergie/développement durable : transition écologique, circuits courts.

ONF : Assiette, dévolution et destination des coupes de bois, année 2020-2021

L'ONF qui propose chaque année des coupes demande d'ajourner en 2021, car les offres au vu du marché seraient beaucoup trop basses. Le budget prévisionnel concernant les ventes, serait moindre et donc inintéressant financièrement. Néanmoins des prises de contact avec des propriétaires peuvent se faire.

→ vote à l'unanimité

Mini-crèche du Plateau : contrat d'interventions du Docteur TROUPEL - médecin référent de la mini-crèche.

Le médecin référent effectue des prestations de services pour la commune : protocoles de soins, mesures d'hygiène, transferts nécessaires, aide à l'intégration d'enfants handicapés, P.A.I, visites d'admissions... La rémunération de ses prestations de service obligatoires, est proposée à 60 €/h.

→ vote : 1 abstention

Ajout d'une délibération non inscrite à l'ordre du jour : **demande de subvention DETR 2021 concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du centre-bourg de Saint-Lupicin** - AMI bourg centre.

Coût estimatif de l'étude : 59 769 euros HT – subvention demandée de 29 884 euros HT soit 50 %

→ voté à l'unanimité

Questions diverses

Demande d'installation d'un « foodtruck » sur le parking du cimetière de SAINT-LUPICIN, le mardi de 9 h à 13h face aux établissements Plastiques du Val de Loire. Cotisation annuelle de 120 €. Le conseil municipal valide la demande.

Acquisition de la parcelle AO 35 de 3575 m² au bas de Versac à SAINT-LUPICIN à l'OPH du Jura en vue d'un projet communal de construction. La démolition d'immeubles situés quartier Bas de Versac et des travaux adaptés (voiries...) permettront de rendre un terrain propre, prêt à accueillir quatre ou cinq parcelles constructibles.

Demande d'achat de la parcelle communale AL123 à SAINT-LUPICIN : Gênés par le passage des piétons au bout de leur terrain, Mr SOFTIC et Mr MORNICO demandent l'achat de la parcelle communale qui est un chemin piétonnier qui relie la rue Paul Gaugin et le Chemin des Ecuriais. Le conseil suggère de voir l'endroit pour une éventuelle transformation du chemin.

Vote : 1 abstention

Demande d'acquisition de la parcelle communal AT 221 d'environ 975 m² par le couple DALLOZ /DUPARCHY : Le conseil demande un délai de réflexion après le passage « des Domaines » pour connaître le tarif du m², et la faisabilité technique en raison des réseaux EDF et eaux/assainissement enterrés.

Incivilités sur la commune

Suite à l'intervention de la gendarmerie pour des problèmes d'incivilités, des parents ont été convoqués et des amendes ont été dressées.

COVID 19

Lecture du courrier de Monsieur le Sous-préfet concernant le « Point COVID 19 » à l'approche des fêtes : Le taux du Haut Jura est alarmant car il est supérieur à la moyenne nationale. Le respect des règles strictes est recommandé afin d'enrayer cette propagation rapide de la pandémie.

Autre information

L'OPH avait demandé l'autorisation de survol de drone au-dessus de la commune.

Levée du conseil municipal à 21h45